
PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE PORTNEUF 2018-2019

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Date : 16 mai 2018



Priorités annuelles d'intervention de la MRC de Portneuf 2018-2019

Considérant que la MRC doit établir ses priorités d'intervention en fonction des objets établis à l'article 4 de l'entente sur le Fonds de développement des territoires et qui se détaillent comme suit :

- A) la réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- B) le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- C) la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- D) la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- E) l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- F) le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin;

Considérant que la MRC de Portneuf, afin d'établir ses priorités d'intervention sur le territoire, a tenu compte des recommandations du Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020 ainsi que des orientations qui découlent du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf;

Considérant que les nouvelles orientations ont été discutées lors d'une rencontre de travail avec la commission du développement social et économique de la MRC tenue le 15 mai 2018 et qu'elles sont recommandées par celle-ci;

Il est retenu et adopté que les priorités d'intervention pour le territoire de la MRC de Portneuf en 2018-2019 se détaillent ainsi :

Selon l'objet A)

- Maintenir les ressources humaines afin de finaliser les projets dans lesquels elle s'est investie en 2017-2018 au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Maintenir la mise en œuvre des actions découlant de la planification stratégique concertée (Portneuf 2030) et y affecter les ressources nécessaires au suivi et aux communications;
- Assurer le suivi, la mise en œuvre et les mécanismes de communication du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf (PDZA);

- Maintenir le suivi et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) notamment par la création d'un comité interne à la MRC sur les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles, et ce afin d'établir des lignes directrices.

Selon les objets B), C) et E)

- Élaborer, par le Service de développement économique de la MRC, en mai 2018 et de façon plus précise pour 2018-2019, les actions prioritaires sur le territoire ainsi que les ententes potentielles à établir avec le gouvernement;
- Participer et collaborer avec d'autres MRC de la Capitale-Nationale et la CMQ à la mise en œuvre d'une entente sectorielle avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le ministère de la Culture et des Communications sur le thème de la sauvegarde des paysages : *Entente spécifique pour la mise en valeur des paysages 2016-2019*;
- Assurer le suivi avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de l'entente pour la mise en œuvre du « Programme de partenariat territorial » : *Entente de partenariat territorial 2017-2020 en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale*;
- Assurer le suivi de l'entente 2017-2019 avec SAGE Mentorat d'affaires afin d'offrir aux entrepreneurs de la MRC de Portneuf un accompagnement diversifié par les acteurs économiques du milieu;
- Maintenir le suivi et la mise en œuvre de son plan de communication pour la MRC et tout particulièrement pour son Service de développement économique afin de développer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté, d'assurer une mobilisation des différents acteurs du milieu et promouvoir une identité portneuvoise;
- Étudier, faciliter et accompagner le regroupement de différents services techniques des municipalités, et ce notamment au niveau des services incendie;
- Soutenir les initiatives régionales des différentes chambres de commerce du territoire;
- Élaboration et mise en place, en collaboration avec une firme spécialisée, d'une planification stratégique et une caractérisation en rapport avec le développement des parcs et zones industriels de la MRC de Portneuf;
- Engagement d'une ressource afin d'accompagner les entreprises dans le démarrage de leur gestion interne et le suivi des fonds et subventions octroyés dans celles-ci;
- Maintenir et assurer la mise en place d'un cadre de formation pour les entrepreneurs au niveau du démarrage des entreprises ainsi qu'au niveau des cinq fonctions de gestion en entreprise;

- Accompagner et appuyer la création des motels commerciaux ou incubateurs d'entreprises sur le territoire de la MRC afin de répondre aux besoins des très petites entreprises;
- Aider, supporter, accompagner et faciliter le développement des secteurs signatures de la MRC de Portneuf, notamment l'agroalimentaire, l'agricole, le tourisme, la culture, la forêt et le manufacturier;
- Créer et mettre en place, avec l'aide de la commission du développement social et économique, un pôle de concertation en développement économique avec l'aide des différents acteurs du territoire, notamment en collaboration avec les chambres de commerce présentes sur le territoire ou autres organismes de développement économique jugés pertinents dans le but de répondre, en premier lieu, à la problématique de main-d'œuvre sur le territoire de Portneuf;
- Relancer et assurer le suivi de la Table de concertation en tourisme de la MRC de Portneuf et procéder à une planification stratégique avec les acteurs du milieu.

Selon les objets D) et F)

- Assurer le déploiement de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie par le biais de l'accompagnement du milieu, de l'analyse, de la connaissance, de l'animation et de la concertation du territoire grâce à l'apport de l'expertise de ressources techniques et du Fonds de soutien aux projets structurants.